

### **Partie 1 :**

**Quelles sont vos propositions pour permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle ? La crise sanitaire a montré les sous-effectifs criants en matière d'agents dans les collèges et les lycées : Que comptez-vous faire en termes de recrutement ? - Comment assurer le remplacement des agents ?**

**Réponse :** lorsque l'on veut promouvoir un service public de qualité, il faut se donner les moyens d'assurer sa qualité et sa continuité. Cela passe par :

- Un état des lieux afin de voir quelles missions de service public ont été négligées pendant la crise sanitaire et celles qui n'étaient pas assurées ou mal mises en œuvre antérieurement. Nous pensons par exemple à l'insuffisance flagrante des équipes chargées d'assurer la maintenance informatique dans les collèges.
- Cela implique d'engager un plan de recrutement de titulaires pour que toutes ces missions soient assurées de manière pérenne.
- La crise sanitaire a montré en effet que le remplacement n'était pas toujours à la hauteur. Nous pensons mettre en place des brigades renforcées de titulaires, permettant de pallier les absences, intervenant sur des zones de remplacement infra-départementales, dont le périmètre géographique sera défini en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

### **Partie 2 :**

**Quel est votre projet en termes de formation initiales professionnelle et de formation professionnelle pour les jeunes peu ou pas qualifiés ? Quel est selon vous le rôle que doivent jouer les différents acteurs de la formation ?**

#### **• Réponse : (*compétence région !*)**

- Il s'agit avant tout d'une compétence régionale, et nous souhaitons qu'elle se déroule dans un cadre public, sous le contrôle de l'Éducation Nationale et non sous celui des branches professionnelles : si celles-ci peuvent faire entendre des demandes (dans des instances appropriées), la mise en œuvre doit rester dans un cadre public.
- En ce qui concerne la formation professionnelle : elle doit se mener dans des établissements professionnels publics, avec un enseignement qui maintient, à côté de la dimension professionnalisante, une culture générale utile à tout citoyen, contrairement aux réformes actuelles du ministre Blanquer.
- Par ailleurs, nous le disons clairement : l'apprentissage n'est pas une solution. C'est en gardant les jeunes sous statut scolaire, avec un accompagnement à la hauteur, que nous pourrons éviter le tri social qui caractérise aujourd'hui le recours à l'apprentissage avant le bac.
- Enfin, contrairement à certains choix budgétaires, nous ne voulons pas mélanger jeunes sous statut scolaire et personnes en formation continue.

### **Partie 3 :**

**Quelles sont vos propositions pour permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité et pour apporter aux personnels la juste reconnaissance de leurs métiers ?**

**Réponse :**

- Pour permettre à tout le monde de vivre dignement, la prise en charge de la dépendance doit s'exercer pleinement en créant une branche spécifique de la sécurité sociale liée à l'accompagnement du 4<sup>ème</sup> âge. C'est donc une priorité politique nationale à mettre en œuvre au niveau de l'État, en dégageant des financements adaptés. Il n'est pas acceptable que les familles voient arriver avec angoisse le moment où elles devront faire des sacrifices pour assurer une prise en charge satisfaisante des personnes, que ce soit à domicile ou en EHPAD. Cette prise en charge doit relever de la solidarité nationale (ce qui inclut, au passage, les revenus financiers)
- Il s'agit donc de développer un service public qui intègre tout à la fois le maintien à domicile ou dans une unité de soin. Dans le cas des EHPAD, il faut chasser de ce secteur les entreprises qui ont investi ce marché comme une rente financière, aux dépens des personnes accueillies (la crise sanitaire a révélé la faiblesse de prise en charge dans ces groupes tels que Korian).
- L'un des objectifs est de maintenir à domicile les personnes âgées, pour qu'elles conservent le plus longtemps possible le cadre de vie qu'elles aiment. Cela nécessite donc un accompagnement personnalisé, avec des personnels formés pour le service de soin ou le service à la personne, mais aussi disposant du temps nécessaire pour cet accompagnement et correctement rémunérés.
- Un autre aspect, à ne pas négliger est la lutte contre la fracture numérique (aide aux démarches administratives, ...) ou pour aider aux déplacements des personnes qui ne peuvent plus conduire. C'est une aide de proximité qu'il est indispensable de fournir.

**Partie 4 :**

- **Etes-vous favorable à une extension de la gratuité, en particulier pour les transports scolaires, les manuels, etc ?**

**Réponse :**

- La gratuité est un choix politique, affiché par l'école républicaine depuis 150 ans, mais très imparfaitement mis en œuvre. Organiser la gratuité des transports scolaires relève donc d'un choix social et écologique. Il s'agit de ne plus faire peser ce coût sur les familles, mais aussi de renforcer la culture du transport collectif en essayant de limiter les déplacements individuels. Nous organiserons cette mise en œuvre par étapes, si la Région, dont c'est la compétence, maintient ce choix d'en confier l'organisation au département de la Haute-Vienne.
- Sur la gratuité des manuels scolaires, il ne faut pas perdre de vue que, puisque l'on est dans le domaine de la pédagogie, c'est une compétence de l'État. Nous maintiendrons cette gratuité, dans l'enseignement public laïc, tout en menant, en parallèle, le combat pour que l'État ne se défausse pas sans cesse sur les départements.
- Notre réflexion portera également sur l'accès à la restauration scolaire, pour permettre à chaque enfant d'avoir chaque jour un repas chaud et équilibré. Trop d'enfants renoncent à manger dans l'établissement pour cause de difficultés financières de la famille. Le système d'aides *a posteriori* pour venir

en aide aux familles insolubles n'est pas satisfaisant : il faut donc réfléchir à un système de gratuité ciblé en amont. Nous ferons ce travail en lien avec les personnels des EPLE mais aussi avec les travailleurs sociaux.

**• Quels seront les travaux prioritaires engagés en termes de bâti scolaire ? Vous engagez-vous à être davantage représentés dans les CA des EPLE ?**

**Réponse :**

Par-delà les mises aux normes de sécurité à maintenir, il y a certains investissements à faire :

- dans le périmètre de la communauté urbaine, de nombreux collèges atteignent ou dépassent les 600 élèves, s'éloignant de ce que devrait être un EPLE à taille humaine. De nouveaux collèges seront à envisager, dont l'implantation sera pensée en lien avec les élu-es, les associations de parents et les représentants de personnels de l'Education, pour éviter la saturation des établissements existants.
- Mais construire des établissements ne suffit pas : dans la métropole limougeaude, il faut remettre à plat la carte scolaire afin d'organiser une véritable mixité sociale selon le principe des « parts de gâteau » pour affecter à chaque établissement des élèves venant de l'ultra-centre ou des périphéries. Le tri social, lié entre autres aux insuffisances de la politique de la ville, ne doit pas s'appliquer dans les établissements scolaires.
- Enfin, les travaux devraient également concerner les infrastructures sportives : il est regrettable que la majorité sortante ait privilégié une piscine à Saint-Pardoux, choisissant les touristes plutôt que les collégiens, au lieu de créer les conditions d'un accès facilité aux piscines publiques sur Limoges (et non aux délégations de service public). Le nord du département a été oublié : une piscine publique couverte est à construire sur Bellac pour répondre aux besoins de la population.

En ce qui concerne la présence dans les EPLE, l'absentéisme de certain-es élu-es est flagrant, alors que les conseils d'administration des collèges sont un lieu privilégié pour faire entendre les besoins des établissements. Il serait souhaitable que, au moins deux fois par an, la question des demandes/ des attentes spécifiques du collège vis à vis du département fasse l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour, avec des réponses claires.

**• Pensez-vous que les régions et départements devraient avoir davantage de compétences, en particulier en matière éducative ?**

**Réponse :**

- Pour nous la réponse est clairement non : lorsque l'on régionalise ou départementalise l'Education, on ne rapproche pas des usagers, mais on rompt avec l'égalité d'accès au service public. Les différences d'aides entre collectivités sont à cet effet flagrantes.
- Cela vaut aussi pour tous les dispositifs d'orientation : les collectivités envisagent trop souvent l'orientation en fonction des besoins de recrutement locaux et non en fonction du projet individuel de l'élève. Nous ne contribuerons pas à mettre en œuvre de tels dispositifs.

- En revanche, nous souhaitons assurer une valorisation du patrimoine culturel local auprès des collégiens. Nous mettrons en place une équipe qui, au conseil départemental, pourra aider les enseignants à organiser des sorties scolaires dans le département. Par ailleurs, nous rétablirons le dispositif « Collèges au cinéma » en s'appuyant sur les salles de cinéma de proximité : c'est en effet une honte que, par souci d'économies budgétaires, l'ancienne présidente MF Pérrol-Dumont ait choisi d'annuler ce dispositif plébiscité par les enseignant·es et les élèves. Et ce choix n'a pas été remis en cause par J.C. Leblois : le département de la Haute-Vienne est le seul du Limousin à ne plus proposer cet enrichissement culturel. La Région Limousin a dû bricoler un dispositif pour contourner le refus du département !